



Cette rencontre du 15 janvier s'inscrivait dans le cadre des réunions bilatérales par corps, avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives.

En préambule à cette réunion, le ministre a confirmé que l'augmentation de 0,5 % de l'ISSP bénéficierait à l'ensemble des corps actifs du ministère avec effet rétroactif au 1er janvier 2019.

Le SCSI-CFDT et SYNERGIE OFFICIERS ont présenté au ministre l'ensemble des mesures fortement attendues par les officiers dont l'engagement opérationnel est exemplaire depuis plusieurs semaines.

PROTOCOLE PRÉSIDENTIEL :

- Raccourcissement de l'échéancier de la grille A type du corps de commandement


MAJORATION DE L'IRP :

- Revalorisation de l'IRP pour l'ensemble des grades
- Augmentation du nombre des postes de chef de service

PRIME COMPENSATOIRE :

- Validation du dispositif compensant la perte de rémunération pour les capitaines promus au grade de commandant

GALONNAGE :

-  Pour les commandants divisionnaires et divisionnaires fonctionnels, un galonnage identique aux forces civiles de la fonction publique d'Etat et militaire

CET :

- paiement des 8 jours obligatoires à 135 euros et non 85 euros, comme c'est le cas depuis des années

TEMPS DE TRAVAIL :

- prise en compte du principe d'autonomie avec compensation heure pour heure des dépassements horaires

Le ministre a acté le principe d'un rendez-vous début février afin que des réponses puissent être apportées à nos diverses revendications. Par ailleurs, au-delà de cette première réunion, le ministre a indiqué qu'une loi de programmation serait mise en œuvre pour accompagner des réformes structurelles et financer la modernisation du ministère.